

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aulnay-sous-Bois, le 5 mars 2012,

La menace judiciaire ne peut être la seule réponse face à l'expression de la démocratie

Ces dernières semaines, plusieurs blogs ou sites d'expression locale ont été mis sous la menace de poursuites judiciaires.

Ainsi, au lieu de répondre posément aux écrits qui mettent en cause sa gestion, le maire a décidé de poursuivre tous ceux qui se rendraient coupables d'actes à caractère diffamatoire, visant explicitement le blog AulnayLeaks.

Depuis la création de MonAulnay.com en avril 2005, notre ville a connu un formidable essor de cet espace démocratique qu'est la blogosphère. Chacun peut y trouver une information indépendante des circuits officiels et y déposer son opinion.

De ce fait, il peut arriver que l'on soit confronté à des mots qui ne nous conviennent pas. Les élus ou ceux qui aspirent à le devenir doivent cesser de considérer toute opposition à leur égard comme de la diffamation. Ils doivent également arrêter d'utiliser la menace judiciaire comme réponse imparable face à leurs contradicteurs.

La liberté d'expression, socle de la démocratie, n'est pas un acquis, mais un combat quotidien. Au même titre que je défends la liberté de la presse et l'indépendance des médias, je défends les blogueurs qui peuvent être ou sont victimes de pressions, d'intimidations, ou encore de menaces de procès.

Un an après les révolutions en Tunisie ou en Egypte où les peuples se sont révoltés contre des dictatures grâce notamment aux blogs et aux réseaux sociaux, nous ne pouvons avoir en France des représentants du peuple qui soient aussi craintifs de l'opinion de leurs concitoyens.

La démocratie n'est pas seulement une question d'élections ou de partis, elle est l'organisation sociale qui permet le débat public et qui porte à son maximum la conscience et la responsabilité des citoyens.

Jérôme CHARRÉ
Candidat dans la 10^e circonscription de la Seine-Saint-Denis
(Aulnay-sous-Bois, Les Pavillons-sous-Bois, Canton de Bondy Sud-Est)